

## **PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES**

### **COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSEL**

#### **Organisation et mesures préventives sanitaires**

---

Chères associations,

Veillez trouver ci-après les conditions d'accès au gymnase Laura Flessel pour la rentrée du mois de septembre 2020 (sous réserve de l'évolution des directives ministérielles).

Les activités physiques et sportives collectives ou individuelles pouvant être autorisées seront celles qui n'auront pas fait l'objet d'une interdiction expresse de la part des services de l'état.

Les effectifs maximaux accueillis simultanément seront plafonnés par l'Etat le cas échéant, et adaptés aux recommandations de chaque fédération sportive correspondante, agréée par l'Etat.

#### **Conditions générales**

- ✓ le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus dans l'enceinte sportive municipale. Cependant, il n'est pas préconisé pendant l'activité sportive,
- ✓ un fléchage sera mis en place par la ville afin d'orienter le public et les dirigeants associatifs pour les flux entrants et sortants,
- ✓ un marquage au sol vous indiquera en sus du fléchage, les orientations pour le sens de circulation à respecter,
- ✓ les vestiaires et douches collectifs demeurent interdits d'utilisation. Les pratiquants devront donc arriver en tenue sportive et le changement de chaussures, devra se faire à l'entrée de chaque salle,
- ✓ l'accès aux sanitaires est autorisé et régulé (il est limité à une personne). L'usage des sèche mains électriques est pour l'instant interdit,
- ✓ deux bornes de gel hydro alcoolique sont mises en place par la collectivité à l'entrée du site,

- ✓ le nettoyage du matériel sportif est à la charge de chaque association après son utilisation et à la fin de votre cours (le matériel de nettoyage n'est pas fourni par la ville),
- ✓ dans la mesure du possible, les portes d'accès resteront ouvertes afin de limiter les contacts (attention, vous devez vous adresser au gardien et en aucun cas bloquer avec notamment des extincteurs).

### **Gestion des Flux**

L'entrée du bâtiment est la porte de droite lorsque vous êtes face au complexe sur le parvis.

Une dissociation des flux entrants et sortants a été mise en place et des panneaux indicatifs aux murs vous orienteront.

Pour les salles citées ci-dessous, les sorties devront se faire par les portes de secours de la salle :

- salle Omnisport
- salle Multi activité
- Dojo 1
- Dojo 2

Pour les salles citées ci-dessous, les sorties se feront par le hall du complexe, la porte de gauche lorsque vous êtes face au gymnase :

- salle de Combat
- bureaux à l'étage

Pour l'accès à la piste d'athlétisme :

- l'entrée et la sortie se feront par le portail situé Rue Simone de Beauvoir.

**Merci au responsable de la séance de bien vouloir informer le gardien de votre départ.**

### **Gestes Barrières**

- ✓ Une signalétique est apposée au sein de l'établissement afin de rappeler les gestes barrières et que ces mesures ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.
- ✓ Les professeurs, instructeurs, coach doivent sensibiliser et informer leurs adhérents.

- ✓ L'association gestionnaire doit être en mesure de maîtriser les flux entrants et sortants ainsi que de la mise en œuvre des gestes barrières.

### **Vestiaires et Sanitaires**

- ✓ L'accès aux vestiaires collectifs est interdit. Les usagers devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Pour un usage dans l'enceinte, une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants.
- ✓ Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur.
- ✓ En l'absence de gel hydro alcoolique et afin de limiter les risques de contamination (boutons de porte, parois, matériels sportifs), le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement est imposé à tout public (sanitaires).

### **Les gradins et lieux de convivialité**

- ✓ L'accès aux gradins sera interdit à tout public, y compris les pratiquants, autant que possible afin de limiter les opérations de nettoyage et de désinfection. A défaut, les parties les plus facilement accessibles pourront servir de zone de dépôt des effets personnels rangés dans des sacs.
- ✓ Le respect des distances pour le public éventuellement admis et les conditions d'accès des espaces seront organisés par la ville de Bussy Saint-Georges (marquage au sol, affichages).

### **Bureaux mis à la disposition des associations à l'étage**

- ✓ L'accès aux bureaux à l'étage est limité.

Nous vous remercions de limiter l'accès à dix personnes avec port du masque obligatoire.

### **Bureaux des associations et locaux de rangement**

- ✓ L'accès aux bureaux ou local de rangement mis à votre disposition est limité.  
Nous vous remercions de limiter l'accès à deux personnes avec port du masque.